

28 fev.

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE



Communiqué

Tramway à Québec

Le RTC veut réaliser l'étude d'avant-projet

Québec, le 28 février 2007 – Lors de son assemblée régulière tenue aujourd'hui, le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (RTC) a adopté une résolution visant la demande de financement afin de procéder à la réalisation de l'étude d'avant-projet d'implantation d'un tramway à Québec.

Cette étude, essentielle à la mise en place d'une structure de cette envergure, examinera les nombreux aspects du projet, permettant ainsi des prises de décision éclairées.

L'étude permettra de définir le tracé définitif, les meilleurs types d'insertions, les détails de tous les travaux d'infrastructure requis, la technologie proposée, les coûts et les impacts générés par la mise en place d'un tel projet, les étapes de réalisation qui permettront de bâtir le projet et plus encore. Elle fournira aussi toutes les données pour passer à l'étape suivante qui consistera à présenter le projet au bureau des audiences publiques en environnement (BAPE).

Étude complète et approfondie en trois blocs

En 2003, le RTC, de concert avec le ministère des Transports, a procédé à une étude d'opportunité et faisabilité d'un système léger sur rail (tramway) pour Québec. Cette étude conclut que l'implantation d'un tramway est non seulement possible, mais aussi souhaitable. Les avantages de se doter d'un tramway sont nombreux. La mise en place du tramway a des effets bénéfiques sur le développement urbain, l'aménagement du territoire, l'image du transport en commun et sur l'augmentation de l'achalandage.

Les conclusions tirées de l'étude d'opportunité et faisabilité de 2003 se sont avérées très positives et l'étude d'avant-projet permettra d'approfondir et de préciser ces conclusions. Trois blocs constitueront cette étude soit :

- ☛ Achalandage, tracé, insertion et étapes de réalisation
- ☛ Infrastructures et technologie
- ☛ Impacts

L'achalandage du transport en commun actuel et futur sera revu à la lumière des plus récentes données. Le tracé identifié lors de l'étude précédente sera examiné plus finement et le type d'insertion du tramway sur les divers tronçons du tracé variera en fonction des contraintes du milieu (donner un accès facile à l'utilisateur, les arrêts, les correspondances, les terminus, etc.). Enfin, les étapes de réalisations seront définies de façon à construire le projet par phases successives afin de limiter au maximum les perturbations causées aux citoyens.

Le volet **Infrastructures et technologie** constitue la partie principale de l'étude. Elle permettra de résoudre toutes les questions techniques, opérationnelles, environnementales (plans et devis préliminaires de l'aménagement de surface, de l'infrastructure urbain et transport). Cette partie fournira des coûts de réalisation d'une précision suffisante pour permettre aux décideurs de prendre une décision éclairée.

Les **impacts** d'un tel projet sont nombreux et diversifiés. Les effets sur l'environnement (pollution visuelle, sonore, réduction des émissions de gaz) et ceux touchant la circulation des piétons et des véhicules feront l'objet d'une attention particulière.

« L'étude d'avant-projet s'avère essentielle pour que le projet puisse se développer sur des bases solides et le RTC entend s'associer à ses différents partenaires pour réaliser l'étude d'avant-projet », estime le président du RTC, M. Gilles Marcotte. Ainsi, un comité sera formé pour que toutes les organisations et tous les intervenants concernés soient mis à profits afin de s'assurer d'une étude des plus complète et d'un contrôle budgétaire à l'intérieur des montants autorisés.